

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au 261, avenue Querbes et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis et ce, malgré l'article 5.3.1 du *Règlement de zonage* (1177). Plus précisément, cette demande de dérogation vise l'ajout d'un deuxième étage sur une construction existante dérogeant par droits acquis à la marge minimale de 1.98 m prévue à la grille des usages et des normes de la zone RB-3 du règlement 1177.
- que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi**, **3 septembre 2019** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder la demande de dérogation mineure listée ci-dessus, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, le 9 août 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

